



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM26-09

AVIS est donné que la demande de dérogation mineure ci-dessous sera prise en considération par le conseil lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2026.

Nature et effet :

La soussignée donne avis public qu'à la séance du conseil municipal qui sera tenue le mardi 8 septembre 2026 à 20 h, en la salle du Conseil, au 1199, rue Principale, à Saint-Dominique, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative à l'aménagement du grenier de la résidence en aire habitable. Les travaux sont situés à l'adresse civique 1223, rue Lussier (lot no 2 210 718).

En vertu de l'article 9.1 du règlement de zonage n° 2017-324, un comble aménagé doit avoir une hauteur minimale de 2,30 m sur une superficie de 60 % de l'aire de plancher.

DONNÉ à Saint-Dominique, ce 20^e jour du mois d'août 2026.

Christine Masse
Directrice générale et
Greffière-trésorière